



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 DECEMBRE 2025 A 19H30

Convocation

Le Conseil municipal s'est réuni sur convocation du Maire en date du 5 décembre 2025, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Présidence

La séance est présidée par Monsieur Jacques BRACCO, le Maire.

Présents

Jacques BRACCO, Joëlle VARCELICE, Edouard GONCALVES, Maryline REBUT, Stéphane COINT, Marie-Claude ALLIGIER, Cécile CHENARD, Luc CHIOETTO, Philippe POULET, Daniel DEFRENCE, Jean-Michel VALLOUIS.

Absents ayant donné pouvoirs

Landry GERMAIN, procuration à Jacques BRACCO ; Sylvie LASSALLE, procuration à Joëlle VARCELICE ; Julie PICARD, procuration à Maryline REBUT.

Absents

Adam PEREZ, Jacqueline PERNET.

Conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Joëlle VARCELICE

Approbation du procès-verbal précédent

Le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Délibérations et informations

1. Intervention du SYCLUM

Monsieur le Maire accueille Monsieur Frédéric GONZALES, Président du SYCLUM, Monsieur Max GAUTHIER, Vice-président du SYCLUM et Maire de Chélieu, Monsieur Alexandre DROGOZ, Maire de Saint-Chef, et Madame Isabelle GÉRARD-MARTIN, DGS du SYCLUM.

Il est rappelé que la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné est compétente en matière d'ordures ménagères et de déchèteries, dont la gestion est assurée par le SYCLUM.

Une présentation intitulée « Service déchèterie – Projet de territoire » est exposée au Conseil municipal. Le SYCLUM regroupe, depuis 2022, trois communautés de communes et gère 17 déchèteries, aujourd'hui vieillissantes et nécessitant une mise en conformité.

La déchèterie de Saint-Romain-de-Jalionas, construite en 1992, présente des contraintes importantes de vétusté, de surface et de sécurité. Le SYCLUM expose le projet de reconstruction du site et la recherche d'un terrain de substitution répondant aux critères techniques, réglementaires et de desserte.



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 DECEMBRE 2025 A 19H30

La parcelle située à Villemoirieu, derrière le SDIS, est présentée comme répondant à ces critères. Des échanges ont lieu avec les conseillers municipaux, notamment sur les conditions d'accès, la circulation, la période préélectorale et l'opportunité d'une concertation avec la population.

Il est convenu de poursuivre la réflexion lors d'une réunion de travail ultérieure. Les représentants du SYCLUM quittent ensuite la séance.

2. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire présente le rapport de la CLECT en date du 12 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le rapport.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité.

3. Lots communaux – Renouvellement de baux

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que deux lots communaux, situés au secteur de la Besseye, étaient vacants. Un agriculteur de la commune a sollicité leur attribution afin d'y installer des équidés.

Il est proposé la conclusion d'un bail rural d'une durée de neuf ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette proposition.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité.

4. Questions diverses :

- Paiement de la cantine et de la garderie par chèques CESU : le Conseil municipal approuve la mise en place de ce mode de paiement à compter du 1er janvier 2026. Un arrêté du Maire sera pris en ce sens.
- Prêt de salle pour réunion politique : une demande de prêt de salle formulée par Monsieur Arzailler est accordée, conformément à l'arrêté municipal en vigueur.
- Projets EPR2 et tramway : Monsieur le Maire fait un point d'information sur l'actualité de ces dossiers.
- Vœux à la population : la cérémonie se tiendra le vendredi 9 janvier 2026 à 19h en salle polyvalente.
- CCAS – colis et goûter des seniors : Madame VARCELICE présente l'organisation retenue et le calendrier de distribution.
- Temps convivial des agents : il se tiendra le mardi 16 décembre 2025 à 18h30 en mairie.
- Affouage : des informations sont apportées sur l'état d'avancement des coupes.

La séance est levée à 21h00

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jacques BRACCO

La secrétaire de séance,
Joëlle VARCELICE